

APPEL A PROJETS - FESTIVAL DE L'EAU

Juillet 2022

1. Présentation

Fort d'une identité unique qui l'a vue naître et se développer à la confluence de deux cours d'eau majestueux, la Ville de Lyon a décidé, sur l'impulsion du nouvel Exécutif, de créer un grand événement annuel autour du Rhône et de la Saône. Il s'agit d'un festival, qui aura lieu chaque premier week-end de juillet, et qui se veut populaire, familial et écologique.

Son objectif est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et Lyonnais à ses cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'(r)éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale.

Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de 3 grands thèmes : Célébrer, Protéger et Découvrir.

Forts de ce triptyque, les Lyonnaises et les Lyonnais seront invités à participer activement aux diverses festivités proposées, qu'il s'agisse du carnaval avec le réveil de la Mâchecroute, ou des autres animations qui seront proposées dans le cadre de cette programmation.

ADN du projet : Célébrer l'Eau à Lyon

- Rassembler les Lyonnais autour d'une grande fête annuelle populaire, festive et participative.
- Reconnecter les Lyonnais à l'histoire et à la spécificité géographique de leur ville (2 cours d'eau en confluence).
- Sensibiliser de manière tangible à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection.
- Événement très grand public, ouvert à tous.
- Faire prendre conscience de l'importance de l'eau comme ressource et de sa préservation. Faire un lien entre la pollution des fleuves et celle de l'océan.

Pour cette première édition, la « Fête de l'Eau » aura lieu les **1, 2 et 3 Juillet 2022**.

Cette manifestation s'articule autour de 3 thématiques fortes : **célébrer, protéger, découvrir**.

Cet appel à projets vise à compléter la programmation de la Ville, par la proposition de rendez-vous :

- **Toutes les disciplines peuvent être représentées : sportives, culturelles, artistiques, loisirs, gastronomiques, etc. Les projets présentant un lien avec le patrimoine du Rhône, de la Saône, de la Confluence ou avec l'élément aquatique seront favorisés.**
- **En plein air, sur l'espace public.**
- **Gratuits.**

- **Accessibles** à tous les publics.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, logistique, en communication.

2. Le cadre général

Les manifestations sélectionnées auront pour but :

- de proposer **une programmation diversifiée**,
- de connecter les espaces urbains et naturels de la Ville,
- d'avoir une connexion avec l'Eau,
- de privilégier la **convivialité** et la **participation**.

Dans le cadre de cette programmation, plusieurs contributions sont possibles. Soit pour :

- **la programmation générale de l'événement**
- **la programmation spécifique lors de la parade**

2.1. Programmation Générale

Dans le cadre d'une proposition d'animation intégrant la programmation générale, plusieurs types de contribution sont envisageables :

- Proposition d'une animation (qui peut être unique, sur plusieurs représentations ou en continuité sur les 3 jours).
- Proposition d'une animation où le public est spectateur et/ou acteur (initiations,...)

Exemple : initiation de sports nautiques (sport de pagaies, etc.), course de bateaux, descente en baignoire, action de dépollution, atelier de sensibilisation à la biodiversité, méditation au son de l'eau, contes, etc.

En proposant votre animation, vous devrez préciser le cadre de cette contribution et la façon dont vous souhaitez l'organiser (récurrence, horaire, timing de l'animation, jour d'exécution,...).

En fonction de vos propositions, la Ville de Lyon se réserve le droit, en concertation avec votre organisme, de changer les horaires ou les jours de représentation afin d'établir un planning global et cohérent.

2.2. Programmation cas particulier : la parade

Le samedi 2 juillet après-midi est programmée une parade.

Cette parade aura lieu le samedi après-midi. Cette parade partira de la place Louis Pradel, traversera le pont Morand et longera les berges du Rhône pour aller à la rencontre de la Mâchecroute. Chaque arrondissement se verra attribuer une couleur afin de générer un brassage de couleurs lors du défilé qui aura un effet rassembleur. Au pont de la Guillotière cette parade rencontrera la Mâchecroute. Un petit spectacle sous forme de conte, ou de musique, prendra place lors de cette rencontre afin de donner vie à cette Mâchecroute et signer la fin de cette déambulation. Des animations, type spectacle

de rue, peuvent être proposées pour accompagner cette parade pour lui donner davantage de visibilité et être mieux identifiée.

Exemple : batucada, échassiers, chars à bras, marionnettes, etc.

Ces animations peuvent être soit mobiles et suivre le cortège, soit fixes et être sur le parcours de la parade.

2.3. La promotion de la vie associative

« La Fête de l'Eau » a pour vocation de mettre en avant la vie associative afin de favoriser la participation de tous les citoyens, et en particulier des jeunes, à la vie culturelle de leur commune. Par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention, les associations sont en effet indispensables au développement de la citoyenneté.

2.4. Les dates

La manifestation commencera le 1er juillet en fin d'après-midi et se clôturera le 3 juillet en fin d'après-midi.

2.5. Le choix des lieux

Vous pouvez proposer un lieu dans la rédaction de votre projet ou indiquer que votre proposition peut s'adapter dans un lieu retenu par nos équipes. Le lieu de votre animation doit se trouver sur le territoire de la Ville de Lyon et de préférence à proximité du Rhône, de la Saône ou de la Confluence.

Dans tous les cas, le choix du lieu de votre événement fera l'objet d'une concertation afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public, aux contraintes techniques et à la mise en valeur des différents espaces publics lyonnais.

Celui-ci sera susceptible d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires.

3. Eco-responsabilité

3.1. Environnement

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation telles que :

- La promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité dans le cadre des buvettes,
- L'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables,
- La réduction des déchets à la source,
- L'accessibilité en transports en commun et en modes doux, avec la mise en place de parkings à vélo

...toute autre suggestion sera la bienvenue !

3.2. Accessibilité

La Ville de Lyon souhaite que les événements proposés soient largement accessibles à tous les publics, y compris ceux habituellement éloignés des événements culturels : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,
- Leur inclusion dans votre événement

4. Le découpage du projet

4.1. A la charge du porteur de projet

Votre proposition s'inscrit dans un événement et une programmation globale. Les projets retenus vont faire partie d'un ensemble de projets encadrés par la Direction des Evénements et de l'Animation. Dans ce cadre, la DEA pourra, en collaboration avec le porteur de projet, être amenée à intervenir et à superviser le projet. De même une remise en cause du projet peut intervenir si ce dernier ne correspond pas aux exigences de la Ville de Lyon.

Les équipes devront se charger totalement de la production et de l'organisation (montage, exploitation, démontage) de leur projet sur la zone retenue. Il vous sera demandé de fournir un planning précis des phases de montage, exploitation et démontage.

L'équipe devra donc évaluer l'intégralité des moyens (logistiques, techniques, matériels, personnels,...) et infrastructures nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité.

L'équipe devra prendre en charge la réalisation du dossier technique et du dossier administratif relatif aux autorisations nécessaires pour l'occupation temporaire de l'espace public (OTEP), en coordination avec l'équipe technique du Festival de l'Eau qui sera amenée à définir des directives et des obligations. Ce dossier devra être validé par tous les services compétents.

Par conséquent, l'équipe devra obligatoirement intégrer un responsable de site. Le responsable de site devra être en capacité de prendre des décisions par rapport à l'activité proposée. Ce responsable devra être présent lors des rendez-vous préparatoires.

4.2. Soutien technique de la Ville de Lyon

La Ville de Lyon ne réalise pas d'accueil technique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier.

La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide (sous conditions) :

- Mise à disposition de matériels (barrières, chaises, tables, praticables, etc.). La Ville de Lyon dispose de moyens limités et ne pourra pas répondre favorablement à toutes les demandes. Par conséquent, vous devrez prévoir des moyens budgétaires pour ces installations.
- Mise à disposition d'un branchement électrique.

Nous ne disposons pas de matériels de lumière ou de sonorisation.

Considérant tous ces éléments, une évaluation budgétaire prévisionnelle devra être établie par vos soins.

4.3. Soutien en communication de la Ville de Lyon

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'événement : affichage, relations presse, programme papier, site Internet.

4.4. Protocole sanitaire

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la mise en place des mesures barrières :

- Distanciation physique
- Jauge limitée
- Limitation des interactions avec le public et entre les personnes composant le public.

L'adaptabilité de votre projet à ces contraintes fera partie des critères de sélection.

4.5. Sécurité

L'organisation de cet événement intervenant dans un contexte de vigilance particulière, la Commission de sécurité demande à l'organisateur d'assurer une présence constante de bénévoles et d'un responsable de site.

Des agents de sécurité peuvent être également prévus en fonction de la typologie de l'animation. Le gardiennage des installations est à la charge des porteurs de projet. La sécurité liée au flux et à l'accueil du public sera à la charge de la Ville de Lyon.

5. Conditions de participation

Le rôle de la Ville n'est en aucun cas d'acheter des prestations de spectacles ou d'animation, mais de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations ou équipes artistiques, responsables de leur projet.

5.1. Soutien financier

Un budget d'environ 100 000 € est consacré à l'accompagnement de l'ensemble des projets sélectionnés. Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'événements dans divers endroits de la Ville et pendant toute la période concernée par l'appel à projet.

Une subvention peut être accordée au porteur de projet. L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention (association déclarée en préfecture et disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB).

Un modèle de budget prévisionnel est joint en annexe.

L'accès aux événements étant gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public.

Le dépôt d'une demande de subvention vous engage à nous fournir un certain nombre de pièces administratives. Prenez en compte le temps de travail administratif lors de la constitution de votre dossier.

6. Procédure

Les candidatures sont à renvoyer par mail **avant le 28 février 2022.**

Les candidatures doivent être composées des 2 formulaires en pièce jointe.

7. Calendrier prévisionnel

- Janvier : préparation de votre dossier.
- **28 février 2022 à 18 h** : Clôture de réception des propositions.
- Début mars : Sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions.
- Mi-mars : réunions d'information avec les opérateurs sélectionnés.
- Fin-mars : retour des dossiers de subvention et communication.
- Mars-avril : réunion de repérage sur site.
- Fin Avril : retour des dossiers Occupation Temporaire de l'Espace Public - OTEP (accompagnés des demandes techniques).
- Fin mai : Passage au Conseil Municipal pour vote des subventions. Edition de la programmation 2022.

8. Contacts

Direction des Evénements et de l'Animation / 04 72 10 48 50

Mme Marie EFFRAY, Chargée de projets Fête de l'Eau, 04 26 99 68 98, festivaldeleau@mairie-lyon.fr